

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION
CLASSEE**

**Projet de reconstruction d'un entrepôt logistique
SCI ETCHE LOG**

sur la commune de MER (41)

Étape 6 :
INCIDENCES
Pièce jointe n°9 : Annexes

Projet d'aménagement sur la commune de Mer (41)

Pré-diagnostic Faune / Flore / Milieux naturels





Projet d'aménagement sur la commune de Mer (41)

Pré-diagnostic Faune / Flore / Milieux naturels

Version	Date	Description	Auteurs
V1	22/02/2022	Premier envoi à Evolutys	F. ROSE

Auteurs de l'étude :

François ROSE (Ligéria Nature) : rédaction du dossier, réalisation des inventaires

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE L'ETUDE	5
1.1	CONTEXTE DE L'OPERATION.....	5
1.2	SITUATION GEOGRAPHIQUE	5
2	METHODOLOGIE.....	6
2.1	ETUDE DES HABITATS NATURELS.....	6
2.2	ETUDE DES ZONES HUMIDES	7
2.3	ETUDE DE LA FAUNE.....	7
3	ETAT INITIAL	7
3.1	CONTEXTE ECOLOGIQUE.....	7
3.1.1	<i>Les ZNIEFF</i>	7
3.1.2	<i>Sites Natura 2000</i>	10
3.1.3	<i>Autres zonages écologiques</i>	11
3.1.4	<i>Conclusion</i>	11
3.2	ETUDE DES HABITATS NATURELS.....	13
3.3	ETUDE DES ZONES HUMIDES	13
3.4	ETUDE DE LA FAUNE.....	16
3.4.1	<i>Avifaune</i>	16
3.4.2	<i>Autre faune</i>	17
4	SYNTHESE.....	17

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site du projet – Scan 25	5
Figure 2 : Localisation du site du projet – Photo aérienne.....	6
Figure 3 : Localisation des ZNIEFF	9
Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000	12
Figure 5 : Reportage photographique des habitats présents sur le site.....	14
Figure 6 : Cartographie des habitats selon la nomenclature EUNIS.....	15

TABLEAUX

Tableau 1 : Dates des inventaires sur le terrain	6
Tableau 2 : Liste des ZNIEFF situées à moins de 5 km du site du projet	8
Tableau 3 : Liste des sites Natura 2000 situés à moins de 5 km du site du projet	10
Tableau 4 : Habitats recensés dans le périmètre d'étude	13
Tableau 5 : Liste des espèces d'oiseaux contactées lors des inventaires	16

1 PRESENTATION DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE DE L'OPERATION

La mission confiée à Ligéria Nature consiste en la réalisation d'un pré-diagnostic faune / flore / milieux naturels dans le cadre d'un projet sur la commune de Mer (41).

Le présent dossier se compose :

- De la présentation du contexte écologique du site ;
- Des résultats de la sortie de pré-diagnostic effectuée le 15/02/2022 ;
- De la synthèse des enjeux écologiques pressentis sur le site.

1.2 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site d'étude est localisé sur la commune de Mer (41), à environ 18 kilomètres à l'est de Blois.

Le périmètre étudié, d'une surface d'environ 8 hectares, se situe au sud de l'A10, au sein de la Zone Industrielle des Portes de Chambord. La rivière « La Tronne » s'écoule à environ 100 m à l'ouest du site.

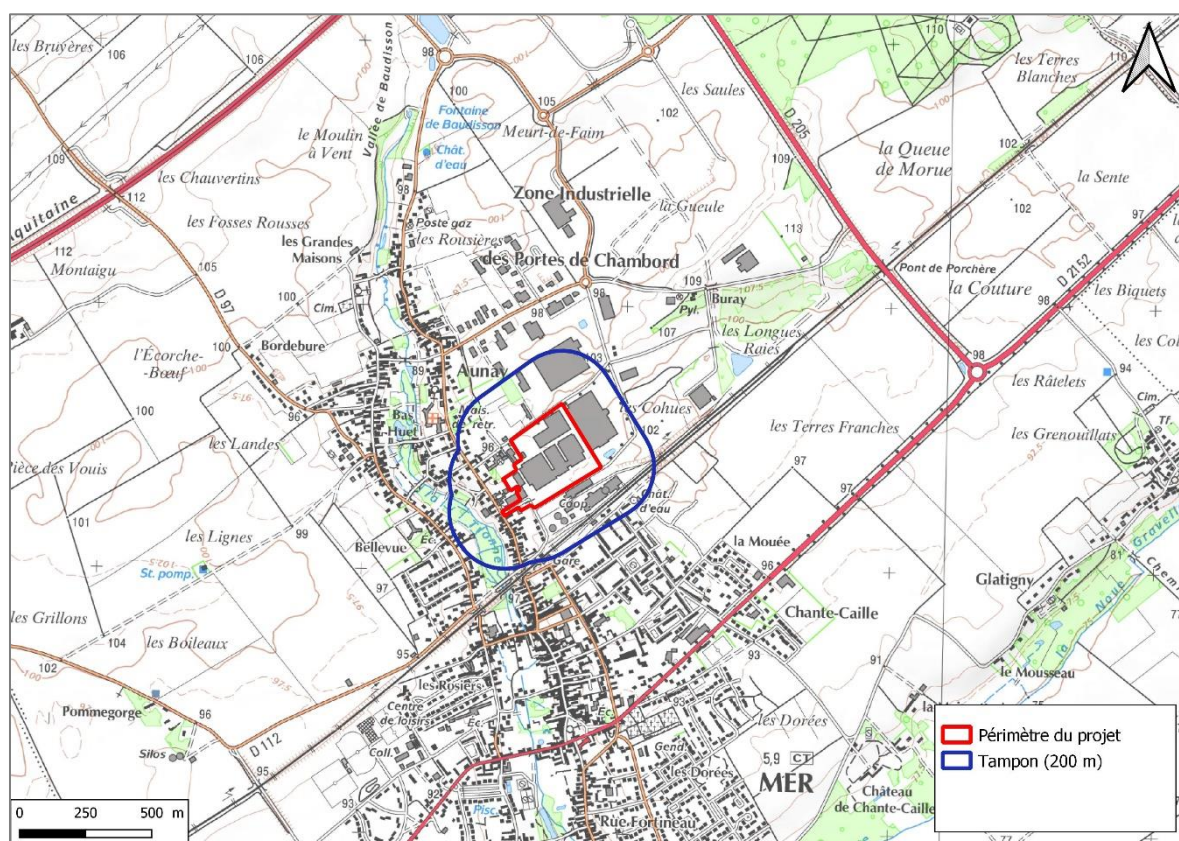


Figure 1 : Localisation du site du projet – Scan 25



Figure 2 : Localisation du site du projet – Photo aérienne

2 METHODOLOGIE

Les investigations de terrain ont été effectuées le 15 février 2022, dans des conditions météorologiques favorables :

Tableau 1 : Dates des inventaires sur le terrain

Date des inventaires de terrain	Conditions météorologiques
15/02/2022	Ensoleillé, vent faible, 5°C, pas de précipitations

2.1 ETUDE DES HABITATS NATURELS

L'inventaire des habitats a consisté à identifier et cartographier l'ensemble des habitats présents, en utilisant les typologies suivantes :

- typologie Corine Biotopes, correspondant à un système hiérarchisé de classification des habitats européens élaboré dans le cadre du programme CORINE (Coordination of Information on the Environment), dont l'objectif est l'identification et la description des biotopes d'importance majeure pour la conservation de la nature au sein de la Communauté européenne ;
- typologie EUNIS (European Nature Information System), correspondant à un système hiérarchisé de classification des habitats européens construit à partir de la typologie CORINE Biotopes et de son successeur, la classification paléarctique.

Le degré de précision utilisé en termes de classification des habitats correspond au troisième niveau de la typologie EUNIS (ex. G1.8).

Les espèces végétales présentes au sein des habitats inventoriés n'ont pas été déterminées.

2.2 ETUDE DES ZONES HUMIDES

La définition des zones humides s'appuie sur les textes réglementaires suivants (et leurs annexes) :

- **l'arrêté du 24 juin 2008** (et annexes) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ;
- **l'arrêté du 1er octobre 2009** (et annexes) modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ;
- **la circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Dans le cas présent, la caractérisation des zones humides repose uniquement sur le critère habitats : par comparaison des habitats identifiés selon le référentiel CORINE Biotope avec les tables B et C de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

2.3 ETUDE DE LA FAUNE

Le périmètre du projet a été parcourue dans son ensemble. Les inventaires naturalistes ont été réalisés à l'avancée au sein des différents milieux étudiés.

Les groupes suivants ont été recherchés en priorités : Oiseaux, Mammifères terrestres, Amphibiens, Reptiles, Insectes. Aussi, une attention particulière a été portée à la recherche d'espèces patrimoniales (espèces protégées, d'intérêt communautaire, menacées, indicatrices...).

3 ETAT INITIAL

3.1 CONTEXTE ECOLOGIQUE

Les informations relatives au patrimoine naturel du secteur d'étude sont issues des sites internet de l'INPN¹ et de la DREAL² Centre-Val de Loire.

3.1.1 Les ZNIEFF

Démarré en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Deux types de ZNIEFF peuvent être distingués :

- ✓ les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ✓ les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'existence d'une ZNIEFF ne signifie pas qu'une zone soit protégée réglementairement. Cependant, il appartient à la commune de veiller à ce que les documents d'aménagement assurent sa pérennité, comme

¹ *Inventaire National du Patrimoine Naturel*

² *Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

le stipulent l'article 1 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et l'article 35 de la loi du 7 janvier 1983 sur les règles d'aménagement. De fait, ces inventaires permettent d'identifier les espaces qui méritent une attention particulière quant à leur conservation. Leur protection et leur gestion sont mises en œuvre par l'application de mesures réglementaires ou par des protections contractuelles dans le respect des Directives européennes et des Conventions internationales.

Une ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 sont présentes à moins de 5 km du projet, elles sont listées dans le tableau suivant et leur localisation est précisée sur la figure page 9.

Tableau 2 : Liste des ZNIEFF situées à moins de 5 km du site du projet

N° identification nationale	Nom	Type de ZNIEFF	Distance du site du projet (km)
240031300	LOIRE BLESOISE	2	3,5
240031771	PELOUSES ALLUVIALES DE L'HERBAGE	1	4,7
240030651	LA LOIRE ORLEANAISE	2	5,5

L'ensemble des données mentionnées dans cette partie relatives aux ZNIEFF provient des formulaires des ZNIEFF considérées. Les formulaires des ZNIEFF sont disponibles sur le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

ZNIEFF de type 2 « LOIRE BLESOISE »

Cette ZNIEFF d'une superficie de 2380 ha se situe à 3,5 km au sud du site du projet. La Loire blésoise correspond à une section relativement rectiligne du cours du fleuve (le lit majeur est installé sur une faille profonde). Les courbes sont peu nombreuses, les îles et grèves relativement peu étendues. D'un point de vue paysager, le lit majeur est dominé par des coteaux dont la hauteur s'accroît de l'amont vers l'aval. Les éléments les plus intéressants sont liés aux zones d'îles et de grèves, mais aussi à quelques belles pelouses sablo-calcaires.

La fonction de corridor écologique est identique à celle des sections amont et aval, en particulier pour les poissons migrateurs. Le rôle d'étape migratoire est plus modéré que dans l'Orléanais.

ZNIEFF de type 1 « PELOUSES ALLUVIALES DE L'HERBAGE »

Cette ZNIEFF d'une superficie de 10 ha se situe à 4,7 km à l'est du site du projet. Elle correspond à une zone de pelouses alluviales au sud d'Avaray, en rive droite de la Loire. Son intérêt réside dans les zones de pelouses sablo-calcaires et les pelouses à orpins qui accueillent une flore caractéristique de ce type de milieu. Notons, particulièrement le Buplèvre de Gérard (*Bupleurum gerardi*) et la Luzerne rigide (*Medicago rigidula*), tous deux en danger en Centre-Val de Loire, et quasi exclusivement liés à l'axe Ligérien en Centre-Val de Loire.

Cette zone est majoritairement constituée d'espaces ouverts mais elle est cependant en cours de colonisation par les ligneux (extension des zones de fourrés). De même, les zones prairiales sont principalement des prairies denses à chiendent, moins favorables à l'expression de la flore patrimoniale, si ce n'est pour le Buplèvre.

Au total, 13 plantes déterminantes de ZNIEFF ont été observées sur le site entre 2014 et 2018, dont 6 sont menacées. Aucune n'est légalement protégée.

Concernant la faune, 5 espèces déterminantes de ZNIEFF ont été contactées sur la zone, dont une espèce vulnérable, l'Azuré des coronilles (*Plebejus argyrognomon*) et une quasi-menacée, l'Azuré des cytises (*Glaucopsyche alexis*).

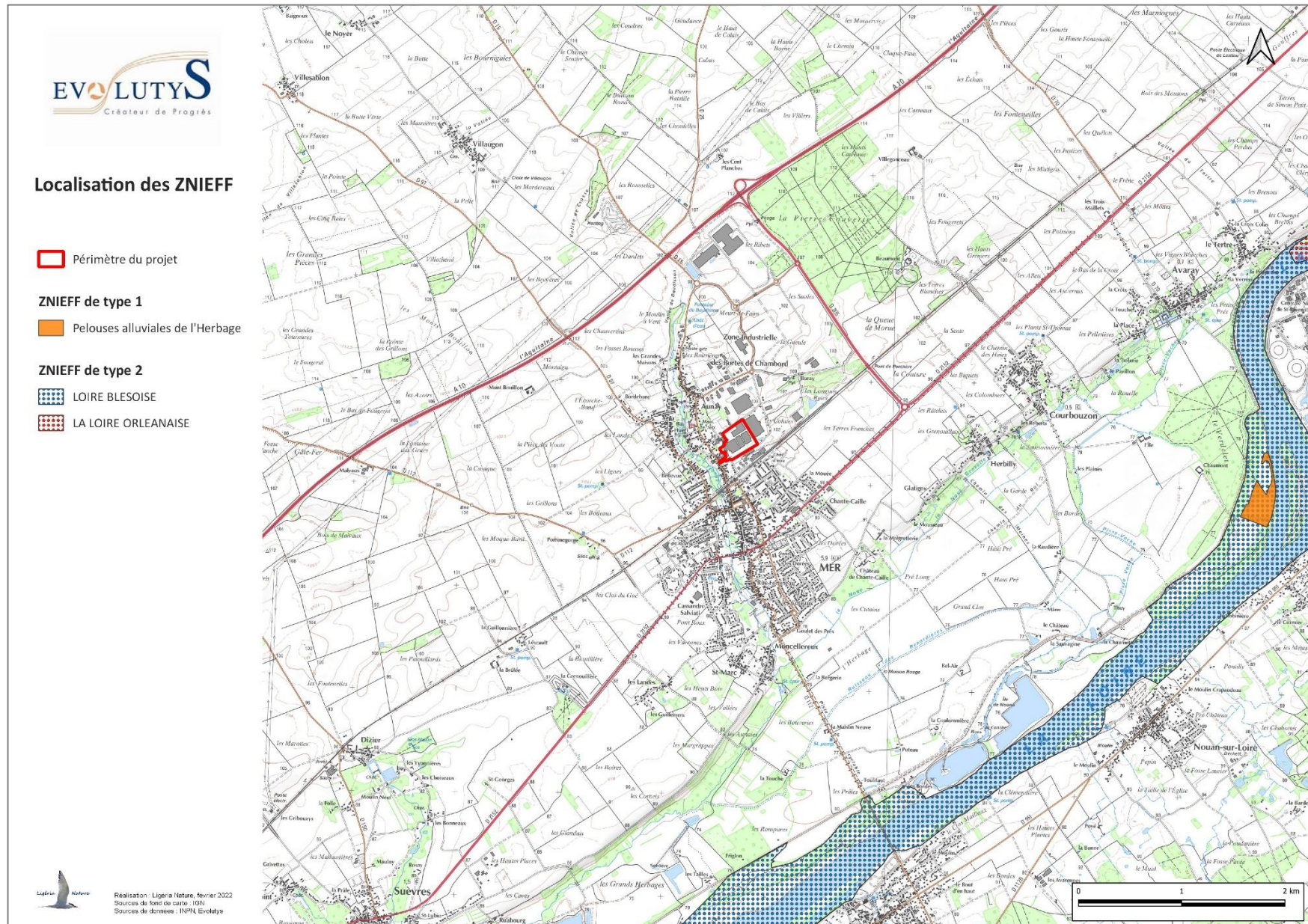


Figure 3 : Localisation des ZNIEFF

3.1.2 Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites riches du point de vue de la biodiversité. Les objectifs sont de préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen tout en permettant aux activités économiques locales de perdurer. Tous les pays européens ont désigné un certain nombre de sites destinés à faire partie de ce réseau qui doit donc former un ensemble cohérent à l'échelle de l'Europe.

Les sites du réseau Natura 2000 sont de deux types :

- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** issues de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » de 1992, destinées à protéger toutes les espèces à l'exception des oiseaux. Avant de devenir des ZSC, les sites sont d'abord proposés et inclus dans une liste de sites potentiels : les Sites d'Intérêts Communautaires (SIC). Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.
- **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979. Ces ZPS découlent bien souvent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), une liste de sites provenant d'un inventaire effectué dans les années 80 sous l'égide de l'ONG Birdlife International. La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS).

Trois sites Natura 2000 sont situés à moins de 5 kilomètres du site du projet :

Tableau 3 : Liste des sites Natura 2000 situés à moins de 5 km du site du projet

Code N2000	Nom	Type	Distance du site du projet (km)
FR2410010	Petite Beauce	ZPS	1,7
FR2410001	Vallée de la Loire du Loir-et-Cher	ZPS	3,2
FR2400565	Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers	ZSC	3,5
FR2410017	Vallée de la Loire du Loiret	ZPS	5,5
FR2400528	Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire	ZSC	5,5

ZPS FR2410010 « Petite Beauce »

Cette zone Natura 2000 de 52 565 ha est située à 1,7 km au nord du site du projet. L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (75% de la zone sont occupées par des cultures) : CEdicnème criard (180-200 couples), Perdrix grise, Caille des blés, passereaux, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Busards cendré et Saint-Martin).

La vallée de la Cisse, qui présente à la fois des zones humides (cours d'eau, marais, végétation ripicole - 10% en surface) et des pelouses sèches sur calcaire (10% en surface) apporte un cortège d'espèces supplémentaire. Dans les vallées humides, il s'agit notamment du Pluvier doré (en migration et aussi en hivernage) et d'autres espèces migratrices, du Busard des roseaux et du Martin-pêcheur d'Europe (résidents), et de plusieurs espèces de passereaux paludicoles (résidents ou migrants).

L'interface avec le plateau calcaire, qui présente des pelouses calcicoles et des friches sur sol pierreux, est quant à elle particulièrement favorable à l'Œdicnème criard, à la Perdrix grise ainsi qu'à de nombreux Orthoptères (source d'alimentation importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux).

Enfin, les quelques zones de boisement accueillent notamment le Pic noir et la Bondrée apivore.

ZPS FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »

Cette zone Natura 2000 de 2 398 ha est située à 3,2 km au sud du site du projet. Ce site comprend des milieux ligériens particulièrement intéressants : grèves de sable exondées à l'étiage, pelouses sur sable très riches en espèces végétales, eaux courantes et stagnantes, forêts alluviales résiduelles de bonne qualité, et prairies de fauche de la plaine alluviale.

Présence de colonies nicheuses de Sternes naines (environ 125 couples) et pierregarin (environ 200 couples). Même si la majorité des effectifs niche sur le site de la Saulas à Blois, certaines colonies présentent la particularité de se déplacer d'année en année en raison du changement de physionomie des îlots (dynamique fluviale, végétalisation).

Reproduction également de l'Aigrette garzette, de l'Œdicnème criard, du Martin-pêcheur, du Pic noir, de la Pie-grièche écorcheur et de la Mouette mélanocéphale (1ère reproduction en 2003). Site d'alimentation pour le noyau de population de Balbuzards pêcheurs se reproduisant dans le domaine de Chambord.

En période migratoire, le site présente aussi un intérêt, en particulier pour les limicoles et le Balbuzard pêcheur.

ZSC FR2400565 « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers »

Cette zone Natura 2000 de 2 278 ha est située à environ 3,5 km au sud du site du projet. Elle constitue un des sites ligériens les plus remarquables par son originalité qui comprend des milieux naturels incontournables tels que :

- les habitats d'eaux courantes et stagnantes accueillant de nombreux poissons et autres animaux de l'Annexe II (Castor) ;
- les pelouses et prairies de grèves et zones inondables ;
- les forêts alluviales.

Les milieux aquatiques hébergent plusieurs espèces de poissons migrateurs devenus rares. Les zones émergées en période estivale sont colonisées par un cortège floristique d'herbacées riches en espèces thermophiles similaires à la flore des grands fleuves africains. Des formations sèches telles les pelouses sur sables, très riches en espèces, se développent sur les berges sableuses. Les prairies de fauche de la plaine alluviale sont remarquables en espèces et alternent avec les forêts alluviales résiduelles de bonne qualité.

Cette zone Natura 2000 présente un intérêt très fort pour toutes les classes d'animaux dont beaucoup sont protégés ou classés aux Annexes II et IV de la directive Habitats.

3.1.3 Autres zonages écologiques

Aucun autre zonage n'est présent à moins de 5 km du site du projet (Arrêté préfectoral de protection de biotope, Réserve naturelle, Espace Naturel Sensible, Parc Naturel Régional, ...).

3.1.4 Conclusion

Le site du projet n'est pas compris au sein ou localisé à proximité immédiate d'un zonage écologique. Néanmoins plusieurs ZNIEFF et sites Natura 2000 sont présents à moins de 5 km du site du projet.

Par ailleurs, la vallée de la Tronne située à l'ouest du site, constitue un corridor écologique d'intérêt.

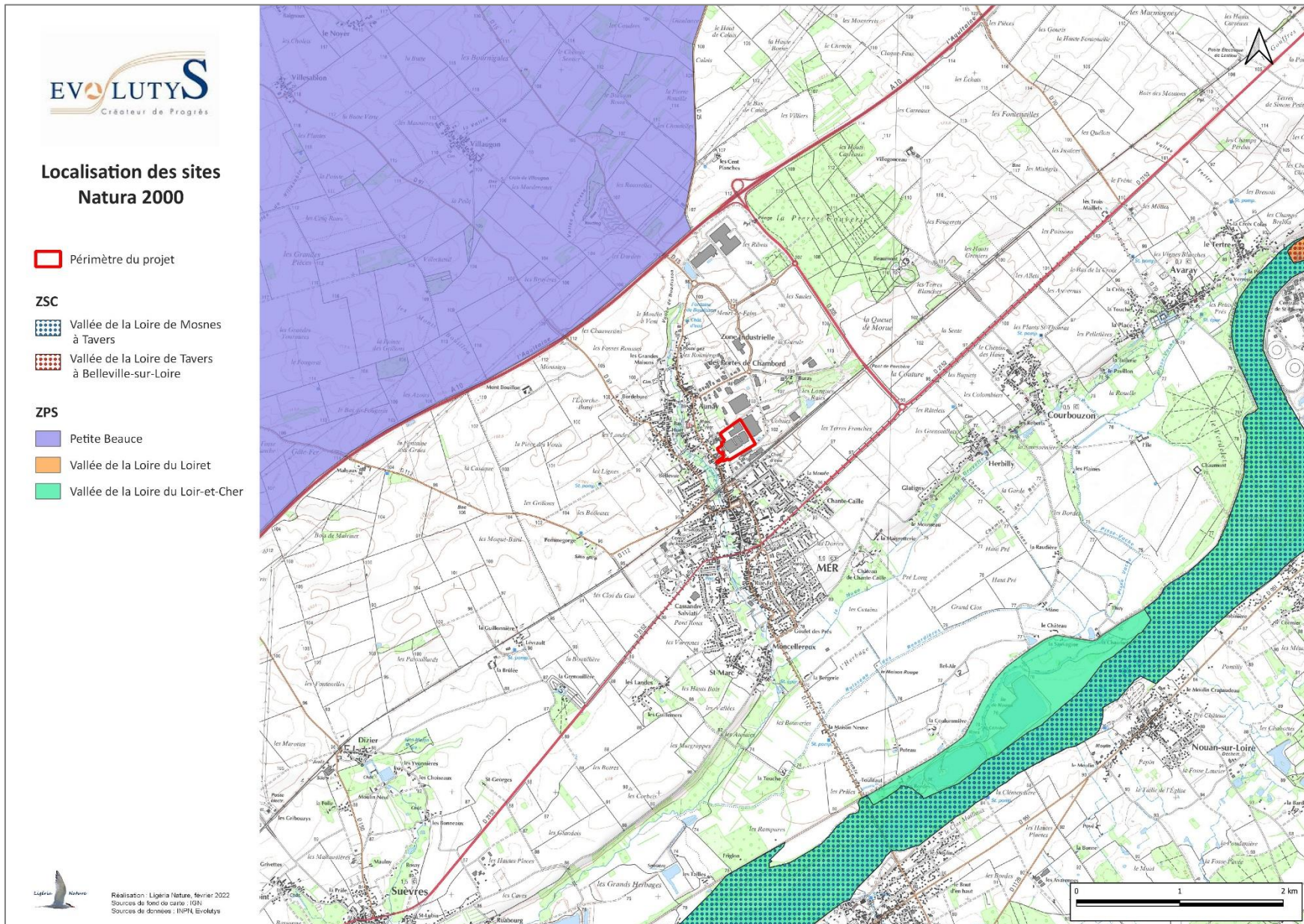


Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000

3.2 ETUDE DES HABITATS NATURELS

Le site du projet, compris au sein d'une zone industrielle, est majoritairement composé de bâtiments et de surfaces imperméabilisées.

Quelques ilots d'espaces verts sont présents à proximité des bâtiments et de la voirie. Une zone enrichie un peu plus grande est située dans la partie nord-ouest du site.

Le tableau ci-dessous liste les habitats semi-naturels ou anthropiques identifiés au sein du périmètre d'étude. La cartographie de ces habitats est présentée sur la figure page 15.

Tableau 4 : Habitats recensés dans le périmètre d'étude

Intitulé de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Zones humides*
ALIGNEMENTS D'ARBRES	84.1	G5.1	p.
FRICHES, JACHÈRES OU TERRES ARABLES RÉCEMMENT ABANDONNÉES	87	I1.5	p.
SITES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX EN ACTIVITÉ DES ZONES URBAINES ET PÉRIPHÉRIQUES	86.3	J1.4	-
RÉSEAUX DE TRANSPORT ET AUTRES ZONES DE CONSTRUCTION À SURFACE DURE	-	J4	-
EAUX STAGNANTES TRÈS ARTIFICIELLES NON SALÉES	89.2	J5.3	-
GRANDS JARDINS NON DOMESTIQUES	-	X23	-

*Légende : arrêté du 24 juin 2008, annexe II Table B :

H. = Habitat caractéristique d'une zone humide.

p. = Impossible de conclure sur le caractère de l'habitat sans une expertise pédologique ou botanique.

- = Habitat non listé dans la Table B de l'arrêté. Nécessite une expertise pédologique ou botanique.



Le site du projet est caractérisé par des milieux anthropiques très artificialisés et n'apparaît pas favorable à la présence d'espèces végétales protégées et/ou menacées. Des inventaires complémentaires sont toutefois nécessaires afin de préciser la diversité des espèces végétales présentes sur le site.

Le niveau d'enjeu lié aux habitats présents au sein du site du projet est faible.

3.3 ETUDE DES ZONES HUMIDES

Aucun habitat caractéristique de zones humides (habitats cotés « H ») au sens de la réglementation en vigueur n'a été identifié au niveau du site d'étude (cf. Tableau 4).

Pour les habitats cotés « p » (pro parte) dans la Table B de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 et les habitats ne figurant pas dans cette même table, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de ces habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales doit être effectuée conformément aux modalités énoncées dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et dans les paragraphes 3.1. et 3.2.1 de la circulaire du 18 janvier 2010.



Vue sur la partie sud du site



Secteur en friche au nord-ouest du site



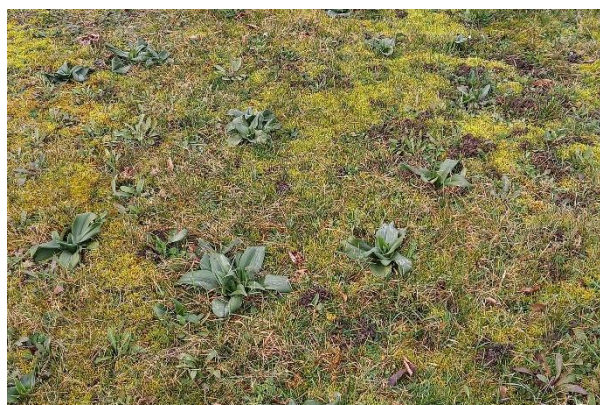
Pelouse ornementale à l'ouest du site



Espaces verts le long des bâtiments



Alignement d'arbres



Pieds d'orchidées au sein des pelouses

Figure 5 : Reportage photographique des habitats présents sur le site

(Photos prises sur le site du projet – source : F. ROSE)

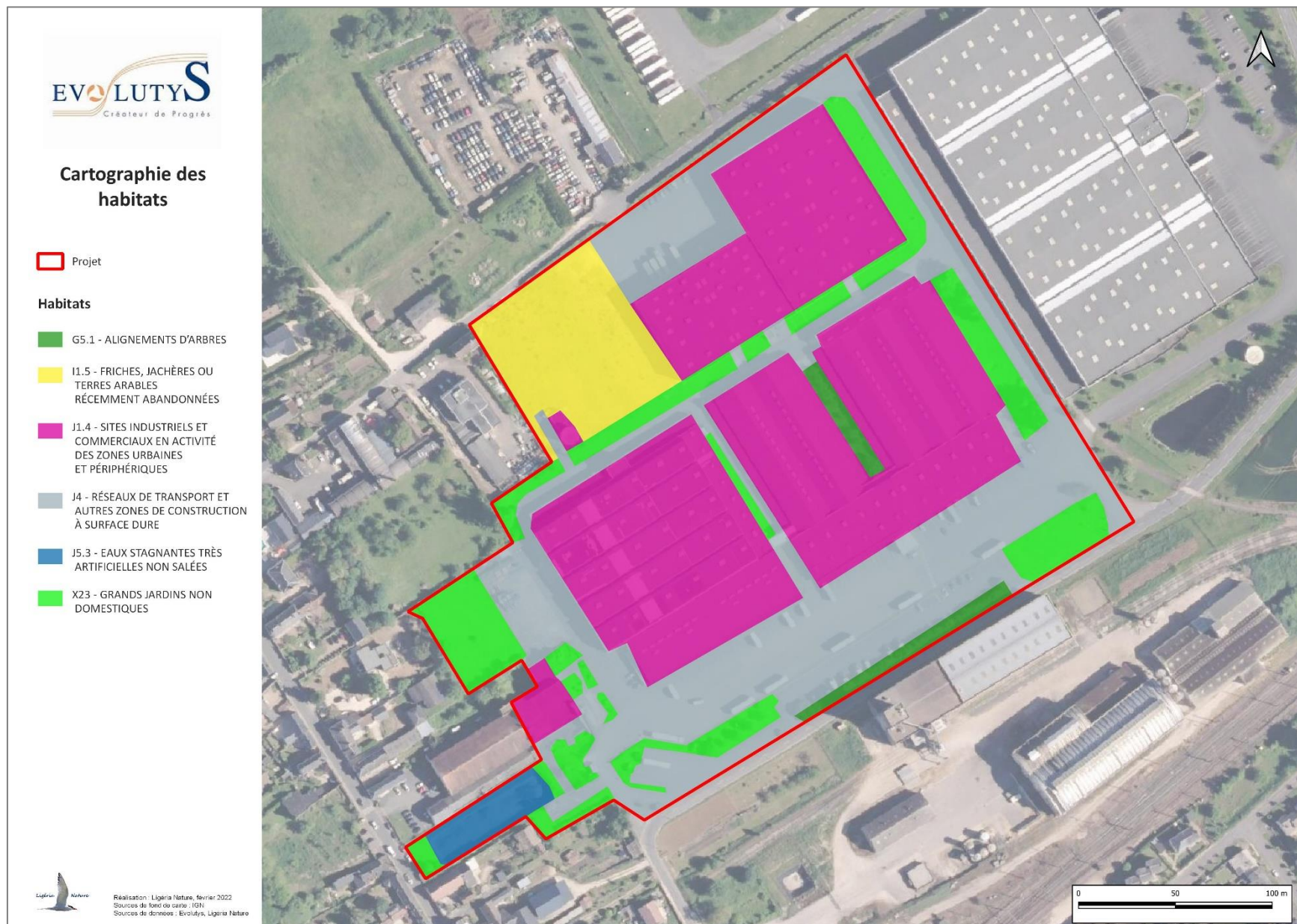


Figure 6 : Cartographie des habitats selon la nomenclature EUNIS

3.4 ETUDE DE LA FAUNE

3.4.1 Avifaune

La diversité avifaunistique recensée au niveau du site d'étude et à proximité est faible, seules 9 espèces d'oiseaux ont été identifiées au cours de l'inventaire. Par ailleurs, l'inventaire de terrain s'étant déroulé en période hivernale, il n'est pas possible d'évaluer le statut de nidification des espèces contactées sur le site du projet. Toutes les espèces ainsi que leurs différents statuts sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Liste des espèces d'oiseaux contactées lors des inventaires

Nom français	Nom scientifique	Protection France	Directive Oiseaux	LR Nat.*	LR Rég.*	ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Article 3	-	LC	LC	-
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Article 3	-	LC	LC	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Article 3	-	VU	LC	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	LC	LC	-
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Article 3	-	LC	LC	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Article 3	-	LC	LC	-
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Article 3	-	-	-	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Article 3	-	LC	LC	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	-	LC	LC	-

* Espèce disparue (EX) ; Espèce disparue, survivant uniquement en élevage (EW) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Évalué (NE)

Statut réglementaire :

- Protection nationale : parmi les espèces recensées sur le site d'étude et à proximité, 7 sont protégées en France (inscrites à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) ;
- Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux : aucune espèce recensée n'est d'intérêt communautaire.

Statut de conservation :

Le statut de conservation des espèces observées sur le site d'étude a été déterminé à partir de la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2016) et de la liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre (2013). Ces listes ont été élaborées selon la méthodologie et la démarche de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Elles dressent un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle du territoire national et régional.

- Espèces menacées inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France : Parmi les espèces recensées sur le site du projet et à proximité, seule une espèce possède un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale. Il s'agit du Chardonneret élégant, classé « Vulnérable » ;
- Espèces menacées inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre : Aucune espèce inventoriée n'est menacée à l'échelle régionale.



La diversité avifaunistique recensée sur le site du projet est faible (9 espèces inventoriées). Des inventaires complémentaires sont nécessaires en période de reproduction, certains habitats étant favorables à la nidification d'espèces protégées et/ou menacées (en particulier les milieux arbustifs et arborés).

3.4.2 Autre faune

Pour les autres taxons faunistiques (mammifères terrestres, amphibiens, reptiles et insectes), aucune espèce n'a été inventoriée. La saison hivernale n'est pas favorable pour inventorier la plupart de ces taxons et des inventaires complémentaires sont nécessaires au printemps et en été.

4 SYNTHESE

Au regard des éléments décrits précédemment, il est possible d'indiquer que le site du projet :

- N'est pas compris au sein d'un périmètre écologique réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel. Néanmoins, plusieurs ZNIEFF et sites Natura 2000 sont présents dans un rayon de 5 km (le plus proche étant la ZPS « Petite Beauce » située à 1,7 km au nord du site du projet) ;
- Ne comprend pas d'habitats caractéristiques de zones humides au sens de la réglementation en vigueur (habitats côtés « H » dans la table B de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008). Pour plusieurs habitats ne figurant pas dans cette même table, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de ces derniers, une expertise des sols ou des espèces végétales est nécessaire ;
- Les habitats concernés par le projet présentent peu d'intérêt écologique et ne semblent pas favorables à la présence d'espèces végétales protégées et/ou menacées ;
- L'intérêt faunistique du site d'étude semble limité et repose essentiellement sur son potentiel ornithologique lié à la présence d'éléments arbustifs et arborés. Ces derniers sont favorables à la nidification d'espèces d'oiseaux protégées et/ou menacées. L'impact du projet sur ces espèces sera faible dans le cas où les travaux sont réalisés en dehors des périodes de nidification (de mars à juillet).

En conclusion, le site du projet présente un potentiel d'accueil relativement faible pour la biodiversité, notamment pour les espèces d'intérêt patrimonial et/ou protégées.

Les enjeux faune/flore pressentis sont globalement faibles.